



## Communauté de communes de la Sologne des Étangs

### Compte-rendu du Conseil communautaire du 17 avril 2014

Le Conseil communautaire s'est tenu sur la commune de Neung-sur-Beuvron, Ecoparc, Domaine de Villemorant. Cette réunion avait été convoquée le 7 avril 2014.

#### Présents :

Mmes, Colette BARATIN, Yolande BRIEND, Marie-Christine DESPRES, Evelyne FOUCHER, Rachel GRIVEAU, Frédérique LAFONT, Eléthysiane MOREAU, Marine RABIER, Viviane VASLIN (pouvoir de Jean-Michel BECHON)

Mrs, Philippe AGULHON, Hubert AZEMARD, Alain BLANCHE, Michel BUFFET, Hubert CHEVALLIER, Alain DELARBRE, François D'ESPINAY SAINT LUC, Eric FASSOT, Daniel FUSIL, Jean-François GIRARD, Jean-Pierre GUEMON, Christian LEONARD, Daniel LOMBARDI (pouvoir d'Olivier BRUNETAUD), Eric MORAND, Guillaume PELTIER, Mathieu SPIESSER, Jack TERRIER

Secrétaire de séance : Marine RABIER

#### Installation du conseil communautaire

---

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Michel LEGOURD, Président sortant, qui après avoir fait l'appel, a déclaré les membres du conseil communautaire installés dans leurs fonctions.

Monsieur Daniel LOMBARDI, le plus âgé des membres présents du conseil communautaire, a pris la présidence de l'assemblée en vertu de l'article L. 5211-9 du CGCT et propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant le vote du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Le conseil communautaire accepte à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Madame RABIER Marine a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil communautaire.

#### Election du Président

---

Monsieur Daniel LOMBARDI a dénombré 26 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie. Monsieur Daniel LOMBARDI a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président.

Monsieur Guillaume PELTIER et Monsieur François D'ESPINAY SAINT LUC ont fait acte de candidature.

Le Conseil communautaire a désigné deux assesseurs : Mme Evelyne FOUCHER et M. Mathieu SPIESSER. Il a été procédé au vote à bulletin secret.

Résultat du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de votants: 28  
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1  
Nombre de suffrages exprimés : 27

Guillaume PELTIER : 24 voix  
François D'ESPINAY SAINT LUC : 3 voix

Monsieur Guillaume PELTIER a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

## **Election des Vice-Présidents**

---

Sous la présidence de Monsieur Guillaume PELTIER, élu Président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Il a été rappelé que les Vice-Présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président.

Le Président propose la nomination de 4 Vice-Présidents en application de l'article L. 5211-10 du CGCT. Le conseil communautaire a fixé à l'unanimité à 4 le nombre de Vice-Présidents de la communauté de communes.

### **Election du 1<sup>er</sup> Vice-Président**

Le Président a précisé que le 1<sup>er</sup> Vice-Président serait plus particulièrement en charge des dossiers concernant la santé, les affaires sociales, les événements et la vie associative. Monsieur Jean-Pierre Guémon a fait acte de candidature.

Résultat du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de votants : 28  
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 3  
Nombre de suffrages exprimés : 25

Jean-Pierre GUEMON : 25 voix

Monsieur Jean-Pierre GUEMON a été proclamé 1<sup>er</sup> Vice-Président et a été immédiatement installé.

### **Election du 2<sup>ème</sup> Vice-Président**

Le Président a précisé que le 2<sup>ème</sup> Vice-Président serait plus particulièrement en charge des dossiers concernant le développement touristique. Monsieur Michel BUFFET a fait acte de candidature.

Résultat du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de votants : 28  
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 4  
Nombre de suffrages exprimés : 24

Michel BUFFET : 24 voix.

Monsieur Michel BUFFET a été proclamé 2<sup>ème</sup> Vice-Président et a été immédiatement installé.

### **Election du 3<sup>ème</sup> Vice-Président**

Le Président a précisé que le 3<sup>ème</sup> Vice-Président serait plus particulièrement en charge des dossiers concernant la thématique environnementale : l'eau, les déchets, l'agriculture, la chasse, la pêche, la filière bois. Monsieur Jack TERRIER a fait acte de candidature.

#### **Résultat du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Nombre de votants : 28

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 9

Nombre de suffrages exprimés : 19

Jack TERRIER : 19 voix.

Monsieur Jack TERRIER a été proclamé 3<sup>ème</sup> Vice-Président et a été immédiatement installé.

### **Election du 4<sup>ème</sup> Vice-Président**

Le Président a précisé que le 4<sup>ème</sup> Vice-Président serait plus particulièrement en charge des dossiers concernant le développement économique et les nouvelles technologies ainsi que les bâtiments, la voirie et les espaces verts. Monsieur Alain BLANCHE a fait acte de candidature.

#### **Résultat du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Nombre de votants : 28

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 5

Nombre de suffrages exprimés : 23

Alain BLANCHE : 23 voix

Monsieur Alain BLANCHE a été proclamé 4<sup>ème</sup> Vice-Président et a été immédiatement installé.

### **Election des membres du Bureau**

---

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau de l'établissement de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Président et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Le Président rappelle que les statuts de la communauté de communes précise que chaque commune doit disposer d'au moins un membre par commune.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité que le bureau soit constitué des 11 Maires de la communauté de communes et proclame élus membres du bureau :

M. Guillaume PELTIER, Président et Maire de Neung-sur-Beuvron

M. Jean-Pierre GUEMON, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Maire de la Ferté Beauharnais,

M. Michel BUFFET, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Maire de Dhuizon,

M. Jack TERRIER, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Maire de Vernou-en-Sologne,

M. Alain BLANCHE, 4<sup>ème</sup> Vice-Président, Maire de Villeny,

M. Eric FASSOT, Maire de La Marolle en Sologne,

M. Philippe AGULHON, Maire de Millançay,  
M. Eric MORAND, Maire de Montrieux en Sologne,  
M. Christian LEONARD, Maire de Saint Viâtre,  
M. François D'ESPINAY SAINT LUC, Maire de Veilleins,  
M. Daniel LOMBARDI, Maire de Yvoy le Marron.

## **Désignation des délégués au SIEOM et SMICTOM**

---

Considérant que la communauté de communes adhère au Syndicat intercommunal d'élimination des ordures ménagères du groupement de Mer (SIEOM) pour les communes de Dhuizon, Neung-sur-Beuvron, Millançay, Montrieux-en-Sologne, Veilleins et Vernou-en-Sologne et au Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures Ménagères de Sologne (SMICTOM) pour les communes de La Ferté-Beauharnais, La Marolle-en-Sologne, Saint-Viâtre, Villeny et Yvoy-le-Marron.

Vu les statuts du Syndicat intercommunal d'élimination des ordures ménagères du groupement de Mer,

Vu les statuts du Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures Ménagères de Sologne,

A l'unanimité, le conseil communautaire désigne les délégués suivants pour le Syndicat intercommunal d'élimination des ordures ménagères du groupement de Mer :

### Dhuizon

Monsieur VANNEAU André, titulaire  
Monsieur FUSIL Daniel, suppléant

### Neung-sur-Beuvron

Monsieur SEDILLEAU Philippe, titulaire  
Monsieur SPIESSER Matthieu, suppléant

### Millançay

Monsieur LEROUX Gilbert, titulaire  
Monsieur DELARBRE Alain, suppléant

### Veilleins

Monsieur d'ESPINAY SAINT LUC  
François, titulaire  
Monsieur MARDON Jean-Michel,  
suppléant

### Montrieux en Sologne

Madame LAJOUX Marie Claude, titulaire  
Monsieur HIRON Patrick, suppléant.

### Vernou-en-Sologne

Monsieur TERRIER Jack, titulaire  
Monsieur POITEAU Michel, suppléant

A l'unanimité, le conseil communautaire désigne les délégués suivants pour le Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures Ménagères de Sologne :

### La Ferté Beauharnais

Monsieur LOISEAU Gilles, titulaire  
Monsieur MEAN Jean-Bernard, suppléant

### Saint Viâtre

Monsieur LONCHAMPT Marc, titulaire  
Monsieur Boucher Hervé, suppléant

### La Marolle-en-Sologne

Monsieur MARDESSON Olivier, titulaire  
Monsieur THILLIER Alix, suppléant

### Villeny

Monsieur BOUYER Jean Louis, titulaire  
Madame THIOU Nadège, suppléante

### Yvoy-le-Marron

Monsieur LOMBARDI Daniel, titulaire  
Monsieur Coquard Marc, suppléant

## Désignation des délégués au Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne

Considérant l'adhésion de la communauté de communes au Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne et les statuts du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne,

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité désigne en tant que délégués au sein du Syndicat mixte du Pays de Grande Sologne :

- Monsieur Guillaume PELTIER
- Monsieur François D'ESPINAY SAINT LUC

## Désignation de représentants au sein de la Maison de l'Emploi de l'Arrondissement de Romorantin-Lanthenay

Vu les statuts de la Maison de l'Emploi de l'Arrondissement de Romorantin-Lanthenay, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne M Alain BLANCHE, titulaire et Mme Evelyne FOUCHER suppléante sein du Conseil d'Administration de la Maison de l'Emploi de l'Arrondissement de Romorantin-Lanthenay.

## Vote du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le produit attendu par le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Sologne est de 312 977 €.

Compte tenu des bases prévisionnelles d'imposition transmises par le Directeur Départemental des Finances Publiques à hauteur de 2 445 130, le taux lissé pour 2014 est de 12,80% pour les communes de La Ferté-Beauharnais, La Marolle-en-Sologne, Saint-Viâtre, Villeny et Yvoy-le-Marron.

Le produit attendu par le Syndicat Intercommunal d'Elimination des Ordures Ménagères du Groupement de Mer est de 436 607,23 €. Compte tenu des bases prévisionnelles d'imposition transmises pour chaque commune, il est proposé de délibérer sur les taux non lissés indiqués ci-dessous :

Communes	Bases prévisionnelles	Taux	Produits attendus
DHUIZON	930 863	13,57	126 307,79 €
MILLANCAY	586 409	11,84	69 452,71 €
MONTRIEUX	430 813	13,35	57 518,11 €
NEUNG SUR BEUVRON	937 077	12,03	112 715,61 €
VERNOU	421 412	13,02	54 865,98 €
VEILLEINS	166 730	9,44	15 747,03 €
	<b>TOTAL</b>		<b>436 607,23 €</b>

Après en avoir délibéré (27 pour, 1 abstention), le Conseil communautaire décide de voter les taux tels qu'indiqués ci-dessus.

## Questions diverses

---

Le Président propose la création de 8 commissions thématiques :

- « Développement économique et nouvelles technologies »
- « Tourisme, patrimoine et identité solognote »
- « Finances »
- « Bâtiments, urbanisme, architecture et voirie »
- « Affaires sociales et santé »
- « Vie scolaire et jeunesse »
- « Culture, vie associative, évènement festif et sportif »
- « Agriculture, chasse et environnement »

Certains conseillers communautaires ont déjà fait part de leur souhait de participer à certaines commissions.

Il est proposé que l'ensemble des conseillers communautaires puissent faire part de leur souhait de participer à ces commissions afin d'acter leur composition lors d'un prochain conseil.

Par ailleurs, il est adopté le principe que ces commissions soient ouvertes aux conseillers municipaux sans voix délibérative et que ces derniers se positionnent dans la ou les commissions de leur choix d'ici le 30 juin 2014.